

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

N° CD258

AMENDEMENT

présenté par

Mme Le Feur, M. Fugit, Mme Coggia, M. Becht, Mme Carteron, Mme Cestrières, Mme Lubet,
Mme Riotton, Mme Panonacle, M. Causse, M. Larrouquis, M. Fiévet, M. Frébault, Mme Spillebout
et M. Midy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--